

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/06/2019
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL
Votants: 20	
Pour: 20	
Contre: 0	<b>Représentés:</b>
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : porté à connaissance sur l'état d'avancement de la démarche**

#### L'Opération Grand Site (OGS) :

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux), la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (« le Grand Site », environ 14 000 ha), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé (« Gorges de la Cesse et du Brian », 2 848 ha, Décret du 14 janvier 2016), qui accueille un large public (200 000 visiteurs), et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

#### Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

Depuis le lancement de l'OGS par l'État en juillet 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire, après s'être chargé de porter l'élaboration du projet et du programme d'actions OGS 2019-2023 en coordination avec l'État (DREAL), assure l'animation, la coordination et le suivi du programme d'actions et accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

C'est au vu de la réussite de la mise en œuvre de ce programme d'actions, après évaluation, et en concertation avec les services de l'État, qu'il sera décidé soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF), soit de mettre en œuvre un second programme OGS. L'attribution du label GSF par l'État (Ministère chargé de l'Environnement) pour une durée de 6 ans, sera conditionnée à la qualité de la gestion du Grand Site, tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche afin de tendre vers l'excellence paysagère et de la gestion de l'accueil du public.

**État d'avancement de la procédure de validation du projet et du programme OGS 2019-2023 :**

Le document cadre de l'OGS (projet et programme OGS 2019-2023) a été validé en Comité de pilotage de l'OGS le 18 décembre 2018 à Cesseroas en présence de Messieurs les Président du Conseil départemental et de l'Hérault et Sous-préfet de Béziers.

Cette validation a été suivie par des prises de délibérations favorables des Conseils municipaux des sept communes concernées, et du Conseil communautaire de la Communauté de Communes durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le document cadre a ensuite été formellement validé en Comité syndical du Pays HLV, structure porteuse et gestionnaire de l'OGS, lors de sa réunion du 02 avril dernier.

Le document cadre a ensuite été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la **Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)** du 25 avril dernier à Montpellier.

Ce jour-là, une délégation emmenée par Jean ARCAS Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et composée de Martine OLMOS Maire d'Azillanet, Max FABRE Maire de La Caunette, Didier VORDY Maire et Pascal BOURGOGNE Adjoint à Minerve, Thierry DARLY Adjoint à Siran, Corinne ROGER DGS et Sylvain BRISA Chargé de mission OGS du Pays HLV, a présenté le document de gestion et a répondu aux membres de cette commission.

Après avis favorables des services de l'UDAP et de la DREAL et quelques félicitations données en séance, après délibération, c'est un avis favorable à l'unanimité qui a été donné, assorti de quelques recommandations pour la bonne mise en œuvre du programme d'actions.

Le compte rendu de la CDNPS du 25 avril a été signé et validé lors de la réunion de la CDNPS du 20 juin dernier, et vient d'être transmis au Bureau des sites du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire qui doit se charger de diligenter une mission d'inspection générale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), c'est-à-dire l'organisation d'une visite d'un Inspecteur Général sur le terrain.

C'est après cette prochaine visite de terrain, que le document cadre de l'OGS pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de la **Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)** qui devrait pouvoir se tenir durant l'hiver prochain à Paris.

Il s'agit maintenant pour les acteurs du projet de préparer la visite de l'Inspecteur Général, puis la présentation à faire devant les membres de la Commission Supérieure des Sites, instance qui seule est compétente pour rendre un avis définitif sur le projet et le programme d'actions 2019-2023, et ce dans la perspective d'une candidature au label Grand Site de France.

Le Président propose à l'assemblée :

- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend acte de l'état d'avancement de la démarche et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

